

Notre mot d'ordre :
la sécurité ensemble.



Totalgaz GOLBEY :

Dépôt-relais

Zone industrielle n°4

88198 GOLBEY

Le dépôt-relais TOTALGAZ situé à GOLBEY a pour vocation de stocker et de distribuer du gaz de pétrole liquéfié (GPL).

A ce titre, il est soumis à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et relève de la directive européenne SEVESO concernant les risques d'accident majeur.

Ce document a pour rôle :

- ✦ De vous apporter l'information à laquelle vous avez droit sur les risques industriels.
- ✦ De vous indiquer comment réagir pour assurer votre sécurité en cas d'accident majeur.

NOS SITES
SEVESO EN FRANCE
PARLONS-EN.



TOTALGAZ



TOTALGAZ et l'activité GPL

TOTALGAZ, filiale du groupe TOTAL, est l'un des 4 grands opérateurs français de la distribution de GPL (gaz de pétrole liquéfié), avec plus de 25% du marché national. Le propane et le butane sont des GPL et sont issus du raffinage ou de champs pétrolifères.

Le dépôt-relais de GOLBEY constitue le maillon intermédiaire de la chaîne de distribution du GPL, assurant le lien entre les raffineries et la clientèle.

Le dépôt-relais de GOLBEY



Historique

Le dépôt-relais TOTALGAZ fut situé pendant de longues années près des entrepôts de la Jeanne d'Arc de la ville de GOLBEY. En 1996, cet établissement a fait place à un nouveau dépôt construit sur la zone industrielle n°4.

Activités

Seul du propane est stocké à GOLBEY. Les activités du dépôt-relais de GOLBEY sont :

- ◆ **Réception du propane** : Le site est approvisionné par des wagons citernes (et occasionnellement des camions citernes "gros porteurs"). Ces citernes sont déchargées aux postes de déchargement (2 postes pour les camions et 2 pour les wagons).
- ◆ **Stockage** : Une fois déchargé, le propane est stocké sous pression à l'état liquide dans 2 réservoirs (de 400 m³ chacun) cylindriques horizontaux sous talus de terre.
- ◆ **Chargement du propane** : Un poste de chargement libre-service permet aux camions citernes "petits porteurs" et "gros porteurs" de se charger en propane pour livrer la clientèle "vrac".

Les activités du site permettent ainsi la livraison d'environ 12000 clients de la région, qu'ils soient particuliers ou professionnels (agriculture, industrie ou hôtellerie-restauration) ou institutionnels (hôpitaux, écoles).





Le risque industriel lié au dépôt-relais de GOLBEY

La réglementation

En raison de son activité, l'établissement est visé par la Directive européenne n° 96/82/CE du 9 décembre 1996 (dite Directive SEVESO II), transcrite en droit français par l'arrêté du 10 mai 2000 modifié.

L'exploitation du site est par ailleurs autorisée par l'arrêté Préfectoral du 30 novembre 1995 (arrêté initial d'autorisation d'exploitation).

Les dangers associés au propane

Le propane est un gaz incolore, non toxique, non corrosif et inodore à l'état naturel. Il est volontairement odorisé afin de le rendre détectable.

Le propane est un gaz combustible, il est explosif et inflammable. En cas de fuite, peuvent être engendrés :

- ✦ Un jet enflammé, provoquant des effets thermiques.
- ✦ Un UVCE (explosion d'un nuage de gaz en milieu non confiné) provoquant des effets de surpression.
- ✦ Un BLEVE (explosion de gaz en expansion avec boule de feu) provoquant des effets thermiques et de surpression.

Les effets thermiques provoquent des brûlures tandis que ceux de surpression peuvent engendrer des lésions internes, des dégâts aux bâtis et occasionner un effet de projection.

Evaluation des risques

Le site réalise et transmet à l'Administration une étude de dangers mise à jour périodiquement (dernière révision en 2008). L'étude de dangers permet d'identifier les dangers, d'évaluer les risques et leurs conséquences et détaille les moyens de prévention et de protection mis en œuvre.

Le scénario majorant est le BLEVE d'un des réservoirs sous talus, pouvant entraîner des effets dans un rayon de 460 mètres.

C'est ce scénario qui dimensionne la zone PPI.



La maîtrise des risques

Dans le but de renforcer la sécurité et la sûreté du site, diverses mesures de prévention (limitation de l'apparition de l'incident) et de protection (limitation des conséquences) ont été mises en place. On peut citer notamment :

- ✦ **Mise en place de sectionnement automatique** (vanne, clapet) sur les lignes raccordées aux réservoirs. Cela permet de limiter la quantité de produit émis lors d'une fuite.
- ✦ **Couverture du site par un réseau de détecteurs gaz et flamme**, permettant de rapidement détecter une fuite.
- ✦ **Démarrage automatique des moyens de lutte contre l'incendie** sur détection gaz ou flamme.
- ✦ **Système de détection intrusion** couplé à la vidéosurveillance du site.



En cas d'incident

Si un incident survenait, le Plan d'Opération Interne (POI) serait déclenché. Il est destiné à maîtriser les accidents internes au site en définissant les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Pour maîtriser l'incident, protéger le personnel et les biens et éviter les effets sur la population ou l'environnement, l'exploitant peut faire appel à des moyens extérieurs.

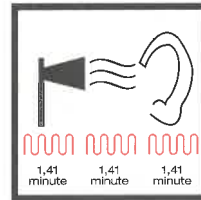
En cas d'événement pouvant avoir des conséquences à l'extérieur du site, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) serait déclenché par le Préfet, qui prendrait en charge la direction des opérations de secours.

L'objectif du PPI est de concourir à la sécurité. Il planifie les mesures relatives à l'alerte des populations et à l'intervention des services publics.

Au déclenchement du PPI, la population est prévenue par le signal national d'alerte.

Cette sirène se caractérise par un son montant et descendant de trois fois 1 minute et 41 secondes, entrecoupé de silences de 5 secondes.

La sirène, située sur le dépôt, est testée chaque premier mercredi du mois à midi.



CE QUE JE DOIS FAIRE



Me mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche (de préférence dans une pièce sans fenêtre). C'est le réflexe immédiat le plus efficace.

Respecter les consignes et instructions délivrées par les autorités que ce soit par le biais de la radio ou de véhicules d'alerte.



Fermer tout
Baisser les volets, calfeutrer les ouvertures et aérations, arrêter si possible la climatisation, ne pas rester à proximité des fenêtres.



Ecouter la radio
France Bleue Sud Lorraine
100.0MHz

CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE



Ne pas aller chercher mes enfants à l'école
Les enseignants les mettront en sécurité.

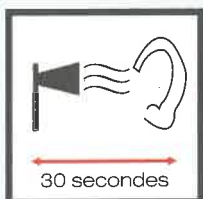


Ne pas téléphoner
pour ne pas encombrer le réseau téléphonique, indispensable aux secours.

Ne pas me rendre sur les lieux de l'accident



Ne pas fumer
Eviter toute flamme ou toute étincelle.



La fin d'alerte est signalée par une sirène à son continu de 30 secondes.

Périodiquement, le PPI est testé dans le cadre d'exercices pour vérifier l'efficacité des moyens mis en œuvre et permettre à la population d'adopter les bons réflexes décrits dans ce document et dans l'affichette jointe.



Cette plaquette d'information a été élaborée par TOTALGAZ en août 2009 en collaboration avec la Préfecture des Vosges.

Cette plaquette d'information aux populations est établie dans le cadre de la mise à jour du Plan Particulier d'Intervention, conformément au décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 et de l'arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information du public.

Ce document est diffusé auprès :

- ♣ Des personnes résidant dans le périmètre du PPI de TOTALGAZ de GOLBEY.
- ♣ De la mairie de GOLBEY.

**Cette plaquette d'information est à votre disposition,
sur simple demande, en mairie et
auprès du dépôt-relais TOTALGAZ de GOLBEY.**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Vosges

1 avenue Gambetta
88000 EPINAL

Dépôt-relais TOTALGAZ

1 rue Denis Papin – ZI n°4
88198 GOLBEY
Tél : 03 29 34 18 92

Mairie de GOLBEY

2 rue de l'Hôtel de Ville
88190 GOLBEY
Tél : 03 29 31 23 33

Siège social TOTALGAZ

Immeuble Wilson
48 avenue du Général de Gaulle
92970 PARIS LA DEFENSE Cedex
Tél : 01 41 35 57 00

TOTALGAZ
48, avenue du général de Gaulle
92 800 PUTEAUX

www.totalgaz.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !